



# COMMISSION DE LA CEEAC

DEPARTEMENT DE LA PROMOTION DU GENRE,  
DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL



WORLD BANK  
GROUP



## POINTS SAILLANTS N° 1

23/09/2024

### LA COMMISSION DE LA CEEAC A FAIT DES EVALUATIONS EXTERNES CONJOINTES DU RSI-2005 DANS CINQ DES ONZE ETATS MEMBRES

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale (BM) pour assurer la coordination régionale du « Projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale, Quatrième phase (REDISSE IV) », sous la supervision du Département de la Promotion du Genre, du Développement Humain et Social.

Ce financement vise à renforcer les capacités des Etats membres bénéficiaires par la sécurité sanitaire dans l'espace CEEAC, qui est exposé aux épidémies dont la pandémie de la COVID-19, les épidémies de choléra, de méningite, de rougeole et de fièvres hémorragiques virales telles que la fièvre jaune, la Maladie à Virus Ebola, la Maladie à virus Marburg, etc.



Photo de famille après l'ouverture officielle de l'atelier des JEEs au Tchad, le 24/7/2023

La Commission de la CEEAC à travers ce financement a appuyé les cinq pays bénéficiaires du Projet REDISSE IV, notamment l'Angola, le Congo, la RCA, la RDC et le Tchad à réaliser les Evaluations Externes Conjointes (EECs) des capacités du Règlement sanitaire international (RSI-2005). Ces EECs ont eu lieu entre le mois de Juillet et octobre 2023.



Photo des experts qui ont participé aux JEEs en RCA, du 11 -16/9/2023

Le RSI-2005 est le seul instrument international, juridiquement contraignant, dont l'objectif est l'objectif du RSI est d'assurer le maximum de protection contre la propagation internationale des menaces sanitaires, tout en limitant les entraves au trafic international.

Les EECs couvrent 19 domaines d'action du RSI-2005 fondés sur l'approche « Une Seule Santé », notamment (i) instruments juridiques ; (ii) financement ; ; (iii) coordination du RSI, fonctions du point focal national et plaidoyer ; (iv) résistance aux antimicrobiennes ; (v) zoonoses ; (vi) sécurité sanitaire alimentaire (vii) sécurité et sûreté biologiques (viii) vaccination ; (ix) système national de laboratoires ; (x) surveillance ;



Photo des experts qui ont participé aux JEEs au Congo, du 2-7/10/2023

(xi) ressources humaines (secteurs de la santé animale et humaine) ; (xii) gestion des urgences sanitaires ; (xiii) prestation de services de santé ; (xiv) prévention et contrôle des infections ; (xv) communication sur les risques et collaboration avec les communautés ; (xvi) points d'entrée et santé aux frontières ; (xvii) événements d'origine chimique ; (xix) situations d'urgence radiologique.



Photo de famille après l'ouverture officielle de l'atelier des JEEs en Angola, le 25/9/2023

Pour réaliser ces EECs, la Commission de la CEEAC a fait recours à l'assistance technique de l'Organisation Mondiale de la Santé, Bureau Afrique, qui a mobilisé les experts internationaux pour interagir avec les experts nationaux afin d'évaluer les capacités de ces cinq pays dans la mise en application de ces 19 domaines techniques.



Photo de famille après l'ouverture officielle de l'atelier des JEEs en République Démocratique du Congo, 23/10/2023

Ces évaluations ont permis à chaque pays participant d'identifier les forces, les faiblesses, ainsi que les actions prioritaires à entreprendre pour renforcer les capacités de prévention, de détection, de surveillance et de riposte aux épidémies et autres urgences de santé publique.